



Digne-les-Bains, le 29 janvier 2020

## Reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle pour la commune

Par arrêté interministériel INTE 2000953A du 13 janvier 2020, paru au journal officiel du 29 janvier 2020, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour la commune de :

ANNOT

Évènement : **Inondation et coulées de boue associées**

Date des évènements : **du 22 novembre au 24 novembre 2019**

Les sinistrés disposent d'un **délai de 10 jours à compter du 29 janvier 2020, soit jusqu'au vendredi 7 février inclus**, pendant lequel ils peuvent déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence